



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS

Le 6 juillet

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la CCFU à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 30 juin 2023

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 29 - votants 32.

Présents :

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

Procurations :

Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD
Brigitte TERRIER à François DAVIET

Secrétaire de séance : Yvan SONNERAT

N° 2023-69 : Modification du tableau des emplois – Pôle petite enfance

Monsieur Henri CARELLI, Président, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu le code général de la fonction publique (CGFP),
Vu les délibérations successives adoptées pour modifier le tableau des emplois, la dernière en date du 9 mars 2023 (n° 2023-18),
Vu les modalités de rémunération et de gestion des temps fixées par l'établissement,
Vu les fiches de poste associées aux emplois créés ou modifiés, validées par la hiérarchie ;

L'article L313-1 du code général de la fonction publique (CGFP) prévoit que les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement et qu'il appartient en conséquence au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services intercommunaux.

Compte tenu des modifications, créations et suppressions d'emplois liées à l'adaptation des moyens RH aux besoins de l'établissement, il apparaît nécessaire de modifier le tableau des emplois dans le sens et selon les motifs du tableau joint en annexe à la présente délibération.

Il est proposé la création d'un poste de coordinatrice du pôle petite enfance de catégorie A, ouvert au cadre d'emplois des attachés territoriaux, à temps complet pour une durée hebdomadaire d'emploi de 35 heures afin d'aider au pilotage administratif et financier des crèches intercommunales, en lien avec leur activité et les objectifs de performance fixés par la communauté de communes (réduction des déficits...). Une fois ce poste pourvu, le poste de coordinatrice du pôle petite enfance de catégorie C sera supprimé.

Il est proposé au conseil communautaire :

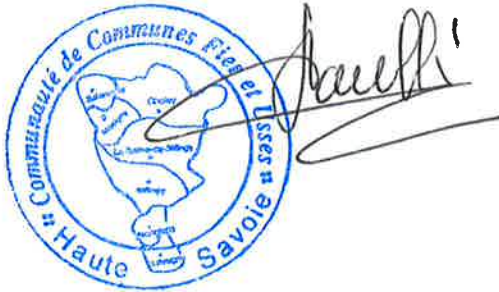
- **De modifier**, à compter du 1^{er} août 2023, le tableau des emplois de la communauté de communes Fier et Ussees conformément au tableau joint en annexe 1 à la présente délibération,
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **D'inscrire** au budget les crédits nécessaires.

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,
Yvan SONNERAT**

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Yvan Sonnerat".